



LES RENDEZ-VOUS DE L'ERDRE
Festival Jazz et Belle plaisance
36° édition du 22 au 28 août 2022
Nantes, Erdre, Canal
www.rendezvouserdre.com

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

L'Association culturelle de l'été

10 allée Duquesne, 44000 NANTES

Représentée par son président, M. PRUD'HOMME LACROIX Bernard

Ci-après dénommé **L'ACE**

Pays de Blain Communauté

1 Avenue de la Gare

44130 BLAIN

Représentée par sa présidente, Mme. SCHLADT Rita

Commune de Blain

Mairie

2 rue Charles de Gaulle

44130 BLAIN

Commune de Bouvron

Mairie

12 rue Louis Guihot

44130 BOUVRON

Commune de La Chevallerais

Mairie

14 place de l'Eglise

44810 LA CHEVALLERAI

Commune de Le Gâvre

Mairie

20 Grande Rue

44130 LE GÂVRE

membres de l'intercommunalité et hôtes de la programmation musicale.



ASSOCIATION
CULTURELLE
DE L'ÉTÉ

Association culturelle de l'été

Rendez-vous de l'Erdre, Aux heures d'été, Débord de Loire

10 allée Duquesne, 44000 Nantes - 02 51 82 37 70 – www.ace-nantes.fr

Association Loi 1901 – Siret 480 237 643 00030 – APE 9001Z

PRÉAMBULE

L'Association culturelle de l'Été A été créée le 10 décembre 2004. Elle a pour objet :

- Initier, organiser, animer, accompagner des projets contribuant au développement culturel et touristique du territoire de Nantes et de sa métropole et du département de la Loire-Atlantique.
- Sensibiliser le plus grand nombre et faciliter l'accès de tous aux activités culturelles proposées (gratuité).
- Proposer et mettre en œuvre des événements marquants et singuliers dans un espace public lié à la Loire et ses affluents.
- Associer des esthétiques culturelles exigeantes et des rendez-vous conviviaux accessibles à tous.

Elle organise trois projets culturels : le festival Aux heures d'été (festival des cultures du monde), le festival Les Rendez-vous de l'Erdre (festival de Jazz et Belle Plaisance) et le festival Débord de Loire (rassemblement du patrimoine nautique de l'Estuaire).

Le festival Les Rendez-vous de l'Erdre est à la fois l'un des plus grands festivals de jazz en France et un rassemblement nautique rare. Chaque fin d'été depuis 35 ans, durant une semaine, le festival prend place en extérieur, sur l'espace public, à Nantes et dans 12 autres villes du département, sur 86 km le long de l'Erdre et du canal de Nantes à Brest.

Les enjeux du festival :

- Un festival ancré sur un large territoire et qui investit l'espace public
- Un festival de tous les jazz avec 50 % d'artistes locaux
- Un festival de patrimoine nautique
- Un festival populaire ouvert et accessible au plus grand nombre
- Un festival investi dans le tissu associatif, culturel, citoyen et solidaire de Nantes
- Un festival inscrit dans des réseaux professionnels nationaux

Depuis plusieurs années le festival va à la rencontre des territoires longeant le Canal de Nantes à Brest en construisant avec eux des projets mêlant concerts tout public et des actions de médiation culturelle à destination des bénéficiaires du champ social et des élèves des écoles de musique. L'occasion d'étendre les influences de jazz inhérentes au festival aux localités en proximité avec Nantes et mettre en valeur le patrimoine fluvial qui en compose les attributs.

Pays de Blain Communauté et l'Association Culturelle de l'Été (ACE) s'associent une nouvelle fois en 2022 pour organiser l'accueil de cette escale, deuxième étape de l'itinéraire initié en amont du festival nantais fin août.

Un projet fédérateur, permettant d'engager les municipalités, les écoles de musique et les associations locales autour d'une dynamique collective s'inscrivant dans le cadre d'un festival à renommée nationale. Il s'inscrit ainsi comme une action d'intérêt communautaire au titre de la réflexion engagée sur la stratégie culturelle par la Communauté de Communes et les 4 communes du territoire (porté par un 1er Projet Culturel de Territoire (PCT)).



ASSOCIATION
CULTURELLE
DE L'ÉTÉ

Association culturelle de l'été

Rendez-vous de l'Erdre, Aux heures d'été, Débord de Loire

10 allée Duquesne, 44000 Nantes - 02 51 82 37 70 – www.ace-nantes.fr

Association Loi 1901 – Siret 480 237 643 00030 – APE 9001Z

Ceci ayant été exposé, il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

Dans le cadre du festival Les Rendez-vous de l'Erdre développé sur la saison 2022-2023 par les partenaires cités en préambule, Pays de Blain Communauté et l'ACE s'associent afin de développer une action sur le territoire de la Communauté de Commune, une résidence artistique longue sur le canal. Dans ce cadre seront programmés et organisés : 3 concerts, 3 ateliers et 1 rencontre sur le territoire.

Article 2 : Spectacles – Actions culturelles - Tarification

2.1 : Spectacles

- Bal guinguette
« Dérives en Lumière » - sur scène : Didier Ithursarry (accordéon), Geoffroy Tamisier (trompette), Guillaume Saint-James (saxophones, clavier, percussions), Jérôme Séguin (basse électro-acoustique, contrebasse), Laurent Jaulin (guitare flamenca).

Lieu de représentation : Le Port, Blain

Date de représentation :

- Mardi 23 août 2022 à 19 h

La jauge est fixée à : 500 places

Ce concert est tout public et gratuit.

- Lever de soleil
Programmation à définir.

Lieu de représentation : Forêt domaniale, Rond-Point de la Belle Etoile, Le Gâvre

Date de représentation (non arbitrée) :

- Mardi 23 ou jeudi 25 août 2022 à 8 h

La jauge est fixée à : 150 places

Ce concert est tout public et gratuit.

- Halte nautique
Programmation à définir.

Lieu de représentation : Halte nautique, La Chevallerai

Date de représentation :

- Mercredi 24 août 2022 à 12 h 15

La jauge est fixée à : 150 places

Ce concert est tout public et gratuit.

2.2 : Actions culturelles

- **Trois ateliers musicaux** de 3 fois 2 heures par groupe, le vendredi 8 avril, le samedi 14 mai et le vendredi 24 juin, **à destination des élèves de l'école de musique** Intercommunale de Blain et Bouvron. Ateliers assurés par un intervenant artistique de la compagnie « Dérives en Lumière », Geoffroy Tamisier, également programmé sur le festival.
- **Un atelier musical** d'1 heure, la date est encore à déterminer, **à destination des usagers et résidents de structures sociales** du territoire de la CCRB. Atelier assuré par un intervenant artistique de la compagnie « Dérives en Lumière », Geoffroy Tamisier, également programmé sur le week-end du festival.

2.3 : Tarification

Tous les ateliers et les concerts, au même titre que le festival Les Rendez-vous de l'Erdre, sont **gratuits**, quel que soit le public.

Article 3 : Obligations des partenaires

Ville de Blain :

- Sera responsable de l'organisation de l'accueil technique sur le site du Port et en cela sera considérée comme organisatrice.
- Relayera la communication portée par l'ACE autour du projet dans son plan de communication qui lui est propre. Elle facilitera les relations avec la presse sur son propre territoire et mettra en œuvre des temps protocolaires si besoin.

Ville du Gâvre :

- Sera responsable de l'organisation de l'accueil technique sur le site de la forêt domaniale et en cela sera considérée comme organisatrice en accord avec l'Office National des Forêts (ONF).
- Relayera la communication portée par l'ACE autour du projet dans son plan de communication qui lui est propre. Elle facilitera les relations avec la presse sur son propre territoire et mettra en œuvre des temps protocolaires si besoin.

Ville de La Chevallerais :

- Sera responsable de l'organisation de l'accueil technique sur le site de la Halte Nautique et en cela sera considérée comme organisatrice.
- Relayera la communication portée par l'ACE autour du projet dans son plan de communication qui lui est propre. Elle facilitera les relations avec la presse sur son propre territoire et mettra en œuvre des temps protocolaires si besoin.

Ville de Bouvron :

- Relayera la communication portée par l'ACE autour du projet dans son plan de communication qui lui est propre. Elle facilitera les relations avec la presse sur son propre territoire et mettra en œuvre des temps protocolaires si besoin.

L'Association Culturelle de l'Été :

- Sera responsable de la coordination générale de la résidence longue sur le canal.
- Sera responsable de la coordination des ateliers sur le territoire en lien avec les partenaires du projet.



ASSOCIATION
CULTURELLE
DE L'ÉTÉ

Association culturelle de l'été

Rendez-vous de l'Erdre, Aux heures d'été, Débord de Loire

10 allée Duquesne, 44000 Nantes - 02 51 82 37 70 – www.ace-nantes.fr

Association Loi 1901 – Siret 480 237 643 00030 – APE 9001Z

- Sera responsable de la contractualisation avec la compagnie « Dérives en Lumière ».
- Organisera les hébergements, le transport et la restauration des équipes artistiques, réglera l'ensemble des frais générés par la résidence longue sur le canal, y compris les droits d'auteurs liés aux différents spectacles.
- Sera responsable de la contractualisation avec l'ensemble des partenaires.
- Sera responsable du suivi budgétaire du projet et de sa coordination administrative. Des points réguliers seront faits à Pays de Blain Communauté qui pourra demander une présentation des comptes à tout moment.
- Sera responsable de l'accueil technique artistique.
- Mettra en œuvre la communication auprès du grand public.

Pays de Blain Communauté :

- Portera et remplira les demandes de subventions auprès de la DRAC et du Département de Loire-Atlantique dont les montants seront reversés à l'ACE suivant le budget inclus dans cette convention.
- Favorisera la mise en œuvre de l'opération en mettant à disposition ses ressources propres, notamment par la mise à disposition de personnel ou du prêt de matériel technique quand cela est possible.
- Relayera la communication portée par l'ACE autour du projet dans son plan de communication qui lui est propre. Elle facilitera les relations avec la presse sur son propre territoire et mettra en œuvre des temps protocolaires si besoin

Obligations communes :

- Chaque partenaire sera responsable pour les collaborateurs qu'il salarie des obligations sociales et fiscales afférentes et en effectuera les opérations de déclaration et de liquidation.
- Chaque partenaire favorisera la mise en œuvre de l'opération en mettant à disposition ses ressources propres et ses réseaux pour sensibiliser les publics.

Article 4 : Décompte financier de l'opération

Le budget prévisionnel de l'opération est de 22 457 € HT.

CHARGES		PRODUITS	
Concerts Cachets et SACEM	7 030 €	Subvention	12 221 €
Frais d'organisation	1 724 €	CC Blain	9 721 €
Technique	2 767 €	CCRB	3 511 €
Actions culturelles	1 200 €	Département - Financement territorial local	3 511 €
		CCRB complément 2022	2 700 €
Frais généraux et de personnel ACE	2 500 €	Département - Financement sectoriel	2 500 €
Développement de projet	2 236 €	Conventionnement initial	3 000 €
Médiation – Ingénierie projet	5 000 €	DRAC	2 000 €
		DRAC 21 - reliquat	1 000 €
		Conventionnement complémentaire	7 236 €
		Développement de projet	2 236 €
		Médiation – Ingénierie projet	5 000 €
TOTAL	22 457 €	TOTAL	22 457 €

Article 5 : Paiements

5.1 : Sommes dues par Pays de Blain Communauté à l'ACE

Conformément aux articles 3 et 4, Pays de Blain Communauté règlera les sommes dues selon l'échéancier suivant

- Pays de Blain Communauté versera la somme de 9 721 € à l'ACE dans le cadre d'une subvention.
- Pays de Blain Communauté reversera les aides de la DRAC Pays de la Loire incluant :
 - o Le reliquat 2021 de 1 000 €
 - o La demande initiale de 2 000 €
 - o L'appui au développement du projet 2 236 €
 - o La médiation et l'ingénierie de projet 5 000 €

Aucune TVA ne sera appliquée s'agissant d'un reversement à l'euro/l'euro des subventions publiques allouées au projet.

A l'issue du projet, l'ACE calculera la participation définitive de chaque partenaire, et les partenaires procéderont aux appels de fonds et à la facturation correspondante avant le 31/12/2022.

Coordonnées bancaires de l'ACE

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	36811	00011572601	73	EUR	CRCM LACO AGENCE INSTITUTIONNELS
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1027	8368	1100 0115 7260	173	CMCIFR2A
Domiciliation			Titulaire du compte (Account Owner)		
CRCM LACO AGENCE INSTITUTIONNELS 10 RUE DE RIEUX CS 14003 44040 NANTES CEDEX 1 ☎ 02 40 68 23 64			ASS CULTURELLE DE L'ÉTÉ 10 ALLEE DUQUESNE 44000 NANTES		

Article 6 : Communication

L'ACE en relation avec Pays de Blain Communauté et les communes concernées :

- Assurera la production (conception graphique et impression) des supports de communication print (affiches, programme général, flyers) et numérique (site internet festival, réseaux sociaux).
- Assurera les relations avec la presse (presse régionale et quelques médias nationaux spécialisés).
- Fournira tous les éléments nécessaires pour la déclinaison de supports type bache ou encart (transmission d'un kit communication avec les outils graphiques).



ASSOCIATION
CULTURELLE
DE L'ÉTÉ

Association culturelle de l'été

Rendez-vous de l'Erdre, Aux heures d'été, Débord de Loire

10 allée Duquesne, 44000 Nantes - 02 51 82 37 70 – www.ace-nantes.fr

Association Loi 1901 – Siret 480 237 643 00030 – APE 9001Z

Pays de Blain Communauté :

- Veillera à ce que sur tous les documents de communication afférents aux spectacles soient cités les noms de l'équipe artistique du spectacle ainsi que les mentions obligatoires communiquées par l'ACE en fonction des accords du contrat de cession.
- Transmettra, via la fiche d'information fournie par l'ACE, toutes les informations nécessaires à la communication du/des spectacles.
- Prendra en charge la diffusion des supports de communication sur son territoire (affiches et programmes).
- Facilitera les actions de communication entreprises par l'ACE (conférence de presse, reportages, photos et vidéos à destination des réseaux sociaux du festival).
- Soumettra les documents de communication relatifs à la résidence longue sur le canal et un visage à la relecture par le service communication de l'ACE avant publication.

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de trois minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partielle, du spectacle devra faire l'objet d'un accord particulier.

L'ACE et Pays de Blain Communauté veilleront à préserver l'image de l'un et de l'autre dans leurs actions de communication.

Article 7 : Assurances

Chacun des parties contractera les assurances nécessaires à la couverture des risques relevant de ses obligations particulières telles que définies dans le présent contrat (personnes, matériels, éléments corporels de production, responsabilité civile, etc...).

Article 8 : Annulation du contrat

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article 9 : Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre après épuisement des voies amiables, à l'appréciation des tribunaux compétents de Nantes, la loi applicable étant la loi Française.

Article 10 : Pandémie

Si la situation sanitaire oblige les organisateurs à annuler ou adapter le projet à la situation, il est convenu que cela se fasse dans le cadre d'un accord commun.

<p>Pour l'Association culturelle de l'été,</p> <p>M. Bernard PRUD'HOMME LACROIX, Président</p> <p>Date et signature</p>	<p>Pour Pays de Blain Communauté</p> <p>Mme. Rita SCHLADT, Présidente</p> <p>Date et signature</p>
<p>Pour la Commune de Blain</p> <p>M. Jean-Michel BUF, Maire</p> <p>Date et signature</p>	<p>Pour la Commune de La Chevallerais</p> <p>Mme. Tiphaine ARBRUN, Maire</p> <p>Date et signature</p>
<p>Pour la Commune de BOUVRON</p> <p>M. Emmanuel VAN BRACKEL</p> <p>Date et signature</p>	<p>Pour la Commune de Le Gâvre</p> <p>M. Nicolas OUDAERT, Maire</p> <p>Date et signature</p>



ASSOCIATION
CULTURELLE
DE L'ÉTÉ

Association culturelle de l'été

Rendez-vous de l'Erdre, Aux heures d'été, Débord de Loire

10 allée Duquesne, 44000 Nantes - 02 51 82 37 70 – www.ace-nantes.fr

Association Loi 1901 – Siret 480 237 643 00030 – APE 9001Z

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20220630-CM-2022-06-15-DE
Date de télétransmission : 04/07/2022
Date de réception préfecture : 04/07/2022